

Invitation à une activité de formation continue



Titre : Le rôle potentiel des cellules NK dans le dépistage du cancer du côlon

No d'activité : 68210

Date : mercredi le 12 décembre 2018

Lieu : GMF Dix30

Coordonnées : 9090, boul. Leduc, Brossard
5e étage

Objectifs

1. DISCUTER d'épidémiologie du cancer colo-rectal.
2. IDENTIFIER les populations à risque de cancer colo-rectal et les modes de présentation possibles de cette entité.
3. PRÉCISER les lignes directrices québécoises de dépistage du cancer colo-rectal.
4. DÉTERMINER le rôle des cellules NK et l'utilisation de la mesure des cellules NK comme marqueur de CCR.
5. ÉVALUER l'impact clinique potentiel d'un test d'activité NK en association avec les autres mode de dépistage du CCR.

Président de séance : Dr Joseph Kalash

Horaire

2018-12-12	12:00	13:00	Conférence	Le rôle potentiel des cellules NK dans le dépistage du cancer du côlon	Dr Michel Boivin, gastroentérologue
------------	-------	-------	------------	--	-------------------------------------

Veuillez confirmer votre présence auprès de M. Jocelyn Marquis au 514-295-6767 ou à jocelyn@atgenglobal.com
Nombre de places limité

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu St-Laurent, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 1.00 heure(s) de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de ATGEN

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail:
<https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.